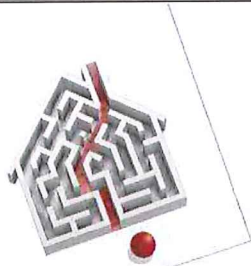


CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnosticheur Immobilier

N° CPDI5450 Version 011

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LENEL Benjamin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 27/11/2024 - Date d'expiration : 26/11/2031
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 25/04/2025 - Date d'expiration : 21/11/2031
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 23/09/2025 - Date d'expiration : 21/11/2031
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 22/11/2024 - Date d'expiration : 21/11/2031
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 21/11/2024 - Date d'expiration : 20/11/2031

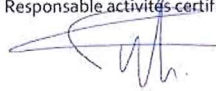
En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 23/09/2025.

 Pierre-François TRILLAT
 Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 1er juillet 2014 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

(2) Arrêté no 2023-1149 du 22 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs intervenant en vue de l'attribution de l'audit énergétique mentionné à l'article 1, 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

(3) Arrêté du 30 juillet 2023 modifiant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'agrément des organismes de certification.


I.Cert
 Institut de Certification

 Certification de personnes
 Diagnosticheur
 Portée disponible sur www.icert.fr

 I.Cert - Immeuble Pentagone 2 - 6 rue d'Ouessant
 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev 22


cofrac
 ACCREDITATION
 N° 4-0572
 PORTÉE
 CERTIFICATION DES PERSONNES
 WWW.COFRAC.FR

Etat de l'installation intérieure d'électricité

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.4 d)



Description : Au moins une CONNEXION visible du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur les ELEMENTS CONDUCTEURS n'assure pas un contact sûr et durable.

Observation(s)

Localisation : Buanderie

Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)



Description : Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Observation(s)

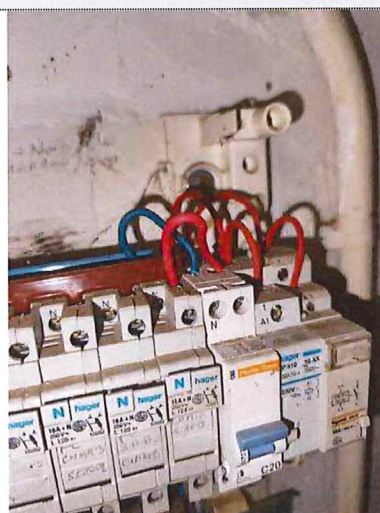
Localisation : Circuit d'éclairage

Point de contrôle N° B.4.3 f1)



<u>Description :</u>	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	Buanderie

Point de contrôle N° B.4.3 f3)



<u>Description :</u>	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	Buanderie

Point de contrôle N° B.4.3 h)



Description : Des CONDUCTEURS ou des APPAREILLAGES présentent des traces d'échauffement.

Observation(s)

Localisation : Ensemble des douilles de chantier du logement

Point de contrôle N° B.5.3 a)



Description : Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).

Observation(s)

Localisation : Salle de bains

Point de contrôle N° B.5.3 d)

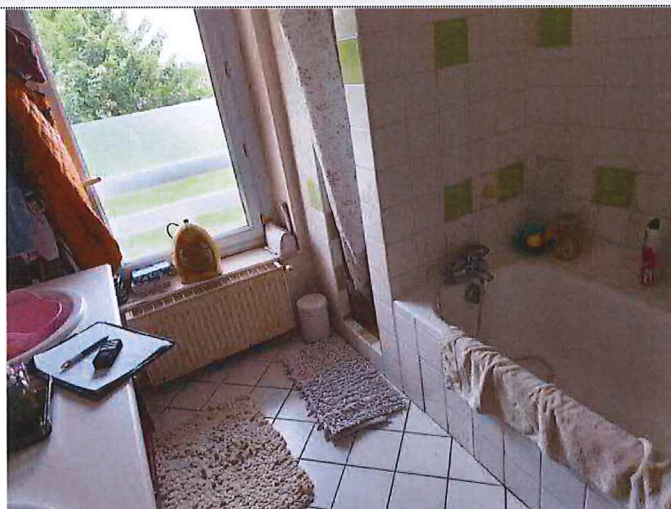


Description : Locaux contenant une baignoire ou une douche: au moins une CONNEXION du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, à un élément conducteur et/ou une MASSE et/ou une broche de terre d'un socle de prise de courant n'assure un contact sûr et durable.

Observation(s)

Localisation : Salle de bains

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s)

Localisation : Salle de bains

Etat de l'installation intérieure d'électricité

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : ☐ appartement ☒ maison individuelle Nature du gaz distribué : ☒ GN ☐ GPL ☐ Air propane ou butane Distributeur de gaz : Gaz de Barr Installation alimentée en gaz : ☒ OUI ☐ NON Rapport n° : 2025DI59197 GAZ	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 11 rue de la Ramassière 01600 REYRIEUX Escalier : Bâtiment : N° de logement : Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : 000ZD - 0101 Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997
--	--

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : [SCI SAISIE] Prénom : Adresse : [ADRESSE MASQUÉE] ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissiers de Justice Nom / Prénom SELARL AHRES Adresse : 16 Rue de la Grenouillère 01000 BOURG-EN-BRESSE	
● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : [SCI SAISIE] Prénom : Adresse : [ADRESSE MASQUÉE] [TEL. MASQUÉE] Téléphone :	☐ Numéro de point de livraison gaz Ou ☐ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou ☒ A défaut le numéro de compteur Numéro : [REF. COMPTEUR MASQUEE]

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : LENEL Benjamin Raison sociale et nom de l'entreprise : BATIMEX Adresse : 244 Rue du Point du Jour 01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG N° Siret : 47785869000035 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10583931804C239 date de validité : 31/12/2025 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT, Bât K Parc d'Affaires, Espace Performance 35760 SAINT-GRÉGOIRE le 06/11/2024 N° de certification : CPDI5450 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013
--

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Chaudière	Etanche	
FRISQUET		
HYDROMOTRIX	Buanderie - Mur Sud	

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...
(2)	Non raccordé - Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

☒ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.

☒ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Néant

☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.

☐ L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.

☐ L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

☐ L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

Etat de l'installation intérieure de GAZ

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **24/09/2025**

Fait à **SAINT-DENIS-LÈS-BOURG** le **24/09/2025**

Rapport n° : **2025DI59197 GAZ**

Date de fin de validité : **23/09/2028**

Nom / Prénom de l'opérateur : **LENEL Benjamin**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI5450 Version 011

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LENEL Benjamin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 27/11/2024 - Date d'expiration : 26/11/2031
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 25/04/2025 - Date d'expiration : 21/11/2031
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 23/09/2025 - Date d'expiration : 21/11/2031
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 22/11/2024 - Date d'expiration : 21/11/2031
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 21/11/2024 - Date d'expiration : 20/11/2031

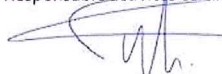
En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 23/09/2025.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert



(1) Arrêté du 1er août 2014 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
(2) Décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de l'établissement de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.
(3) Arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux modalités de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et des organismes de certification des organismes de certification.



I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev22

Etat de l'installation intérieure de GAZ

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
 Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
 Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle Nombre de Pièces : Etage : Numéro de lot : Référence Cadastre : 000ZD - 0101	Adresse : 11 rue de la Ramassière 01600 REYRIEUX Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de: [SCI SAISIE] [ADRESSE MASQUÉE] Mission effectuée le : 24/09/2025 Date de l'ordre de mission : 10/09/2025 N° Dossier : 2025DI59197 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

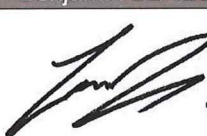
Total : 112,83 m²
 (Cent douze mètres carrés quatre-vingt-trois)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	RDC	7,65 m ²	1,61 m ²
WC	RDC	1,57 m ²	0,00 m ²
Chambre n°1	RDC	16,84 m ²	0,00 m ²
Buanderie	RDC	2,97 m ²	1,52 m ²
Séjour/Cuisine	RDC	29,03 m ²	0,00 m ²
Palier	1er	5,26 m ²	7,14 m ²
Chambre n°2	1er	16,90 m ²	0,00 m ²
Chambre n°3	1er	15,28 m ²	0,00 m ²
Dgt	1er	0,85 m ²	0,00 m ²
Pièce de stockage	1er	8,19 m ²	0,00 m ²
Salle de Bains	1er	8,29 m ²	0,00 m ²
Total		112,83 m ²	10,27 m ²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,00 m ²

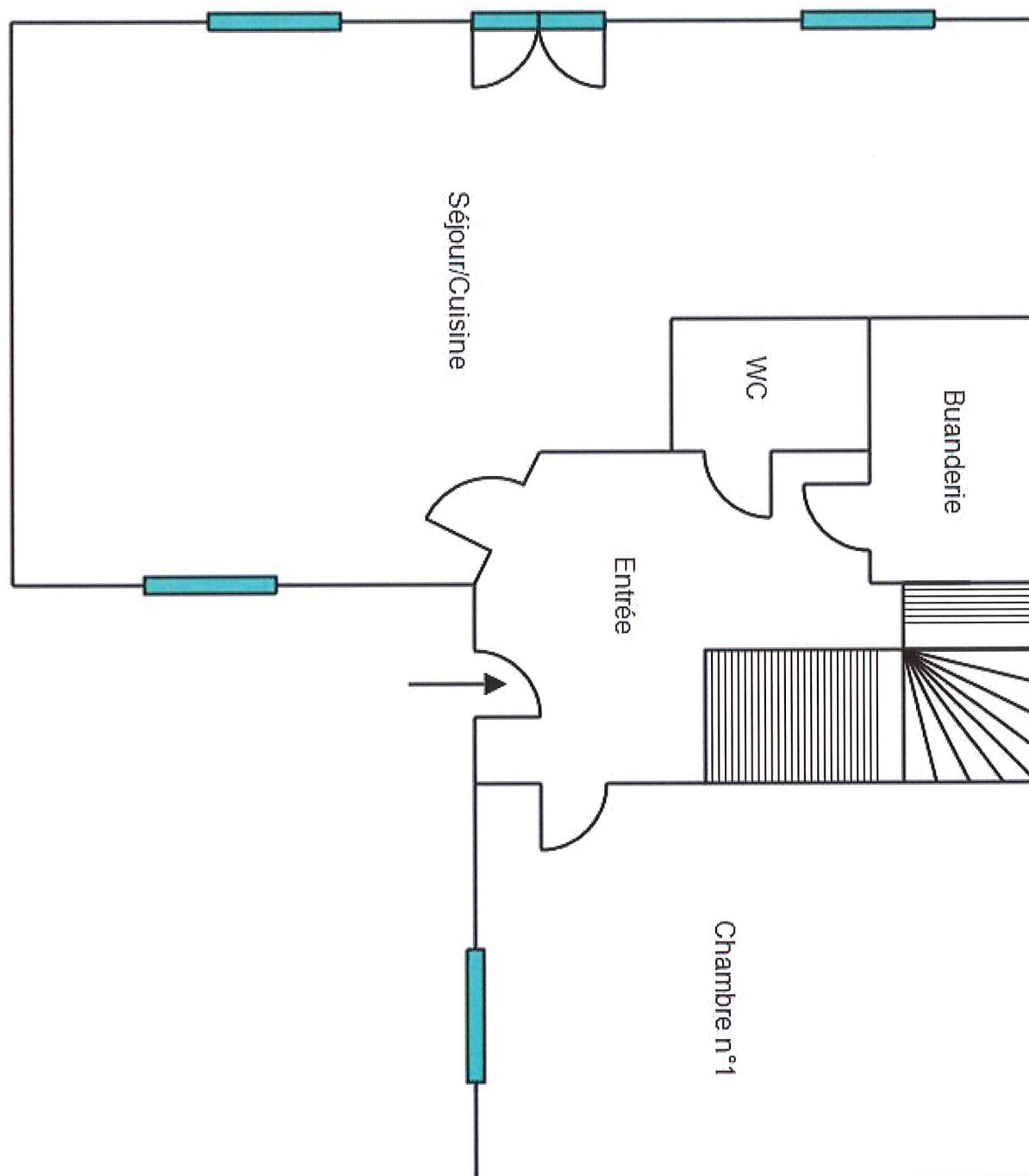
La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par BATIMEX qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

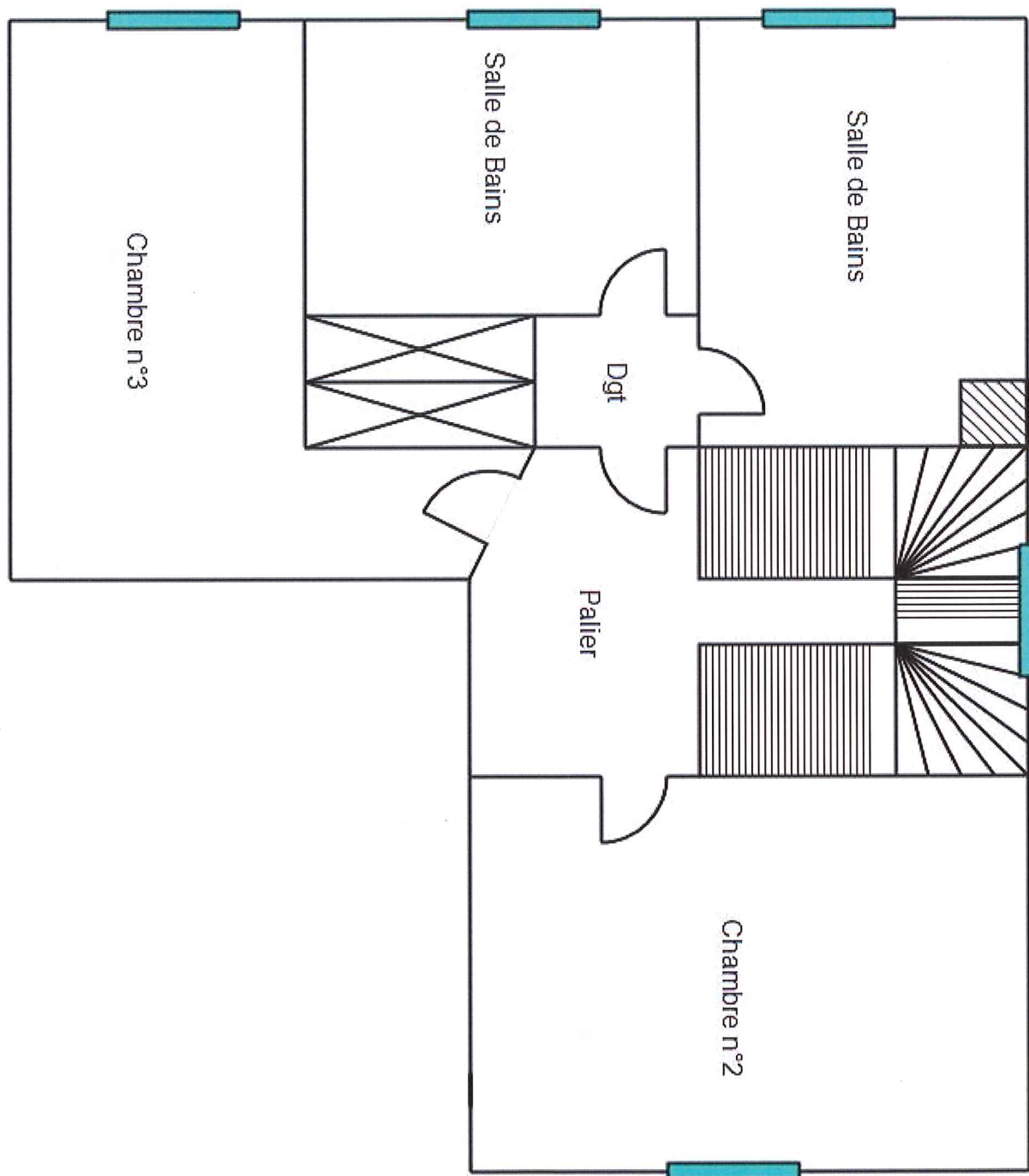
Le Technicien : Benjamin LENEL 	à SAINT-DENIS-LÈS-BOURG, le 24/09/2025
--	---

DOCUMENTS ANNEXES

RDC Logement



R+1 Logement





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Demande de Certificat d'urbanisme



N° 13410*01

* Informations nécessaires à l'instruction du certificat d'urbanisme

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 001 32 2 25 00 21
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 05 MAI 2025 Cachet de la mairie et signature du receveur

MAIRIE DE REYRIEUX

* 1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

☒ a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

☐ b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

* 2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES

Raison sociale :

N° SIRET : 53838201100012

Catégorie juridique :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : ROBERT

Prénom : Luc

3 - Coordonnées du demandeur

* Adresse : Numéro : 6 Voie : rue Lalande

Lieu-dit :

Localité : BOURG EN BRESSE

Code postal : 01004 BP : 60145 Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : selarl @ avocatsconseil-bourg.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

* Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s) :

Numéro : 11 Voie : rue de la Ramassière

Lieu-dit :

Localité : REYRIEUX

Code postal : 01600 BP : Cedex :

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : ZD 101, 109, 118

* Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 770

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

*** 5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -**

Articles L.111-4 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui ☐ Non ☐Eau potable : Oui ☐ Non ☐Assainissement : Oui ☐ Non ☐Électricité : Oui ☐ Non ☐

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui ☐ Non ☐		
Eau potable	Oui ☐ Non ☐		
Assainissement	Oui ☐ Non ☐		
Électricité	Oui ☐ Non ☐		

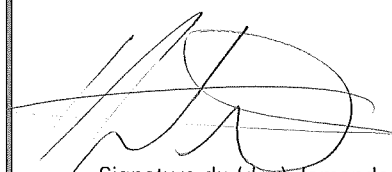
Observations :

*** 6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À BOURG EN BRESSE

Le : 29/04/2025



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

2 Indiquez la destination du ou des bâtiments projetés parmi les destinations suivantes : habitation, hébergement, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif.

3 La Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles. La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production (Article R. 112-2 du code de l'urbanisme).

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 16/12/2024

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 010B140100

SF2416276578

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 001					Commune : 322		REYRIEUX			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
ZD	0101			11 RUE DE LA RAMASSIERE	0ha00a79ca					
ZD	0109			LA BROSSE	0ha04a98ca					
ZD	0118			LA BROSSE	0ha01a93ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Année de référence : 2024		Département : 01 0		Commune : 322 REYRIEUX		TRES : 045		Numéro communal : +00555																										
Titulaire(s) de droit(s)																																		
Droit réel : Propriétaire		Numéro propriétaire : [REF. PROPRIÉTAIRE]																																
Dénomination : [SCI SAISIE]																																		
Adresse : [ADRESSE MASQUÉE]																																		
Propriété(s) bâtie(s)																																		
Désignation des propriétés				Évaluation du local																														
An	Sec	N° Plan	N° C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S	M	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM								
22	ZD	101	11		RUE DE LA RAMASSIERE	0420	A	01	00	01001	013220120736	322A	C	H	M/A	6	1702								P		1702							
Total revenu imposable pour la part communale										Total revenu exonéré pour la part communale										Total revenu imposé pour la part communale														
1 702 euro(s)										0 euro(s)										1 702 euro(s)														
Propriété(s) non bâtie(s)																																		
Désignation des propriétés				Évaluation																Livre foncier														
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/DP	S	Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult	Contenance HA	A	CA	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Majoration des terrains constructibles										
22	ZD	101	11	RUE DE LA RAMASSIERE	0420	0097	1	322A	1		S	02	Soils			79	0,00							0										
22	ZD	109		LA BROSSSE	8012	0097	1	322A	1		AG	02	Terrains d'agrement			98	10,00							14										
22	ZD	118		LA BROSSSE	8012	0097	1	322A	1		AG	02	Terrains d'agrement			01	3,86							0										
Contenance totale					Total de la part communale										Total de la part additionnelle					Majoration des terrains constructibles														
HA					A					CA					Revenu imposable					Revenu exonéré					Revenu imposé					Majoration des terrains constructibles				
07					70					14					0					14					0					0				

Département :
AIN

Commune :
REYRIEUX

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
AIN

Commune :
REYRIEUX

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 13/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

